

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI DU 1ER/07/2026

DELIBERATION N° 2026-07-097

Objet : Approbation du projet de création et l'exploitation d'un centre de données territorial souverain (Datacenter) destiné à l'hébergement des systèmes d'information du SDE24, de la SEM24 et des données des communes adhérentes

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois de juillet à 9h15, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical d'énergies de la Dordogne.

Date de convocation : le 25 juin 2026

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert DE MIRAS

Membres en exercice : 73

Délégués titulaires présents : 48

Délégués suppléants présents : 13* (dont 2 non-votants)

Votants : 59

Sylvie COLOMBEL quitte l'assemblée à 11h06, avant le vote de cette délibération.

Délégués titulaires présents : 48.

Secteur 1 : ARMAGHANIAN Lionel, DUMONTET Jean Jacques,
CIPIERRE Francis,

Secteur 2 : LIGNAC Michel, MAZE Serge, GOUYOU-BEAUCHAMPS Etienne, COMPOINT Eloi,

Secteur 3 : LARAVOIRE Jean François, EYMET Joel, BRAULT Daniel,

Secteur 4 : MARTY Alain, BEAUVIER Frédéric,

Secteur 5 : TREILLE Patrick, CABIANCA Thierry, MICHEL Pascal,

Secteur 6 : BOYER Josiane, LAVAUD Alain,

Secteur 7 : LACOSTE Jean Pierre, GARRIGUE Christian, GARNIER Eric,

Secteur 8 : GOURINCHAT Patrice, PAGES Didier,

Secteur 9 : OSTERMANN Catherine, CURNARIE Pascal, CASTAGNE Christian, BRUN Philippe,

Secteur 10 : DEVAUX Daniel, BUFFIÈRE Alain, ROUX Evelyne, THOMAS Annie,

Secteur 11 : CAULIER Yvon, DURET Christian, CAILLOU Dominique, CHAMPAGNE Nicolas,

Secteur 12 : CHEVALIER Pierre, PESTOURIE Catherine,

Secteur 13 : LAGENE BRE Jean Jacques, BONNAMY Jean Claude, FRAY Jean Pierre, CASTANG Alain,
MARCOMINI Benjamin,

Secteur 14 : VIGNEAU Jérôme, ROMAGNE Josiane,

Secteur 15 : CAFFIN Franck, PAULY Mickaël, IBERTO Dominique, DE MIRAS Gilbert,

Collège de Périgueux : MOREAU Isabelle.

Délégués suppléants présents : 13.

Secteur 1 : LEYMARIE Frédéric,

Secteur 3 : REGNIER Jean Marie,

Secteur 4 : DANIEL Agnes, DARIAS Jean-Jack,

Secteur 7 : SAULIERE Fabienne,

Secteur 12 : BRU Benoit,

Secteur 13 : RONDONNIER Gilbert, LAVOIR Annabel*,

Secteur 14 : CANTELAUBE Erick, LESFARGUES Bruno, GUILLEMET Patrick,
Secteur 15 : GRANEREAU Guy, PREVOT Bernard*.

*** Dont 2 ne pouvant pas prendre part au vote :**

Madame **LAVOIR Annabel**, déléguée suppléante du secteur 13,
Monsieur **PREVOT Bernard**, délégué suppléant du secteur 15.

Délégués titulaires excusés : 24

Secteur 1 : TOURADE François, COLOMBEL Sylvie,
Secteur 2 : DREUIL Jean Michel, FARGE Florent,
Secteur 3 : FAGET Bernard, BAGILET Laurent,
Secteur 4 : BROUILLAUD Denis, LAVAUD Sylvie,
Secteur 5 : MAZET Bernard,
Secteur 6 : BITTARD Gilles, CHARLES Thierry,
Secteur 7 : KUSTERS Gé,
Secteur 8 : CHABROL Maurice, LAFONTAINE Eric,
Secteur 11 : CABIROL Brigitte,
Secteur 12 : SIX Christian, FANIER Basile,
Secteur 13 : FISCHER Thierry,
Secteur 14 : BOYER Flore, FAURE Claudine, JAUBERTIE Pierre,
Secteur 15 : BOIDÉ Thierry,
PERIGUEUX : MARTIN Sébastien,
Grand Périgueux : Joël LAGUIONIE.

Administratifs présents : Séverine SALLET Directrice Générale des Services, Nicolas AUBIN Directeur Général Adjoint, Directeur des Services Techniques, Laurence MICHAUD Directrice des Finances, Marlène BORGES-CORREIA Directrice des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, Delphine RADTKE Directrice Stratégie Bas Carbone, Charlotte PETIT Adjointe à la Direction Stratégie Bas Carbone, Xavier LAMONTAGNE Directeur des Systèmes d'Information, Christine SARDOU gestionnaire marché public, Clara THORILLON Chargée des Affaires Juridiques, Florine FROGE Chargée de Communication, Corinne BATTISTON Assistante du Président et de la Direction, chargée des relations avec les collectivités territoriales.

Invités excusés :

Madame Marie AUBERT, Préfète de la Dordogne,
Monsieur Lionel ARCHER Payeur Départemental.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat ;

La transformation numérique des services publics conduit le SDE24, la SEM24 et les communes adhérentes au SDE24 à exploiter un nombre croissant d'applications et de données nécessaires au fonctionnement des services, à la gestion des politiques publiques ainsi qu'à la relation avec les usagers.

Dans ce contexte, les infrastructures informatiques actuellement utilisées présentent des limites en matière :

- De capacité d'hébergement ;
- De disponibilité des services numériques ;
- De continuité d'activité ;
- De maîtrise des coûts d'exploitation ;
- De vétusté (les serveurs physiques du SDE24 seront à renouveler fin 2027).

Par ailleurs, l'évolution des menaces informatiques et les exigences de souveraineté numérique imposent de renforcer la sécurisation des systèmes d'information et des données publiques. L'arrivée

de l'IA au sein du SDE24 couplé avec « territoire connecté et durable » nous pousse également à envisager ce projet.

Le SDE24 souhaite ainsi se positionner pour réaliser un **centre de données territorial souverain**, permettant :

- L'hébergement sécurisé des applications métiers du SDE24 et de la SEM24 ;
- L'hébergement des données publiques et administratives, et notamment celles des communes associées au projet TCD ;
- La mise en place de solutions de sauvegarde et de reprise d'activité ;
- La mutualisation des ressources numériques avec les communes membres et adhérentes ;
- L'amélioration de la résilience des infrastructures informatiques ;
- La réduction des coûts globaux d'exploitation sur le long terme.

Ce travail de réflexion en amont par la Direction des Systèmes d'information du SDE 24 en collaboration avec la Commission TIC permettrait de dessiner le périmètre d'une étude à venir qui comprendrait :

- L'aménagement ou la construction des locaux techniques (lieu d'implantation stratégique avec l'arrivée des opérateurs des réseaux numériques et d'énergies) ;
- L'installation des équipements informatiques et réseaux ;
- La sécurisation physique des infrastructures ;
- Les dispositifs de climatisation, refroidissement et alimentation électrique sécurisée, ainsi que la prise en compte de la restitution de l'énergie (chaleur fatale) ;
- Les systèmes de supervision et de contrôle d'accès ;
- Les équipements de cybersécurité et de sauvegarde.

Vu le rapport présenté la vice-présidente en charge des systèmes d'information, de territoire connecté,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :

-APPROUVE le projet de mise en œuvre d'un **centre de données territorial souverain**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Président du SDE24,
Lionel ARMAGHANIAN